



Mission Locale d'Héricourt - Villersexel

Siège social : 11 rue de la Tuilerie – 70400 HERICOURT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Siège Social
2 rue Jules Emile Zingg
BP9 25409
EXINCOURT Cedex
Tél : 03 81 71 72 10
Fax : 03 81 71 72 20
consultis-audit.fr

Agence d'Annecy
Immeuble "L'Axiol"
30 Route des Creusettes
74330 POISY
Tél. : 04 50 24 84 60
Consult-ec.fr



Mission Locale d'Héricourt - Villersexel

11 rue de la Tuilerie
70400 HERICOURT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association Mission Locale d'Héricourt - Villersexel

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mission Locale d'Héricourt - Villersexel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Siège Social
2 rue Jules Emile Zingg
BP9 25409
EXINCOURT Cedex
Tél : 03 81 71 72 10
Fax : 03 81 71 72 20
consultis-audit.fr

Agence d'Annecy
Immeuble "L'Axial"
30 Route des Creusettes
74330 POISY
Tél. : 04 50 24 84 60
Consult-ec.fr

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à EXINCOURT,
Le 11 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
SAS CONSULTIS AUDIT

Philippe POURCELOT
Commissaire aux Comptes Associé



- BILAN ACTIF -

MISSION LOCALE D'HERICOURT-VILLERSEXEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

SODEC

Vous pouvez compter sur nous !

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	2 880,00	2 880,00		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	26 187,16	19 921,73	6 265,43	10 928,88
Autres immobilisations corporelles	77 532,12	69 651,35	7 880,77	11 388,95
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	150,00		150,00	150,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	106 749,28	92 453,08	14 296,20	22 467,83
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	75 136,76		75 136,76	88 874,01
Charges constatées d'avance	6 061,25		6 061,25	7 573,79
Valeurs Mobilières de Placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	435 160,37		435 160,37	472 219,16
TOTAL ACTIF CIRCULANT	516 358,38		516 358,38	568 666,96
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	623 107,66	92 453,08	530 654,58	591 134,79

SODEC

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

- BILAN PASSIF -

SODEC

Vous pouvez compter sur nous !

MISSION LOCALE D'HERICOURT-VILLERSEXEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	340 740,70	298 241,07
Report à nouveau	10 656,98	10 656,98
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-2 002,71	42 499,63
Situation Nette (sous-total)	349 394,97	351 397,68
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	3 450,74	6 384,07
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	352 845,71	357 781,75
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	56 745,59	70 054,39
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	56 745,59	70 054,39
PROVISIONS		
Provisions pour risques		7 798,40
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		7 798,40
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 740,37	30 115,56
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	101 576,62	122 129,43
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 746,29	2 154,71
Produits constatés d'avance		1 100,55
TOTAL DETTES	121 063,28	155 500,25
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	530 654,58	591 134,79

SODEC

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

- COMPTE DE RESULTAT -

SODEC

Vous pouvez compter sur nous !

MISSION LOCALE D'HERICOURT-VILLERSEXEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	210,00	240,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	1 858,00	2 181,00
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	526 213,71	589 124,02
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	7 798,40	12 615,58
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	70 054,39	84 087,00
Autres produits	245,82	7,60
Total des produits d'exploitation (I)	606 380,32	688 255,20
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	124 459,38	135 965,44
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	13 642,47	10 824,52
Salaires	302 453,01	306 398,67
Cotisations sociales	95 825,04	105 701,45
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 923,92	12 238,26
Dotations aux provisions		7 798,40
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés	56 745,59	70 054,39
Autres charges	7 332,45	6 064,57
Total des charges d'exploitations (II)	610 381,86	655 045,70
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-4 001,54	33 209,50

SODEC

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

- COMPTE DE RESULTAT -

MISSION LOCALE D'HERICOURT-VILLERSEXEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

SODEC

Votre premier comptable en ligne

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 998,83	1 931,79
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	1 998,83	1 931,79
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)		
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	1 998,83	1 931,79
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-2 002,71	35 141,29
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		13 200,00
Charges Exceptionnelles (VI)		5 841,66
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		7 358,34
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	608 379,15	703 386,99
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	610 381,86	660 887,36
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 002,71	42 499,63
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	10 007,00	11 550,00
Bénévolat		
TOTAL	10 007,00	11 550,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature	10 007,00	11 550,00
Personnel bénévole		
TOTAL	10 007,00	11 550,00

SODEC

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE